



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

# **Les activités de la HAS en matière de « qualité de l'information médicale »**

**Séminaire facultés de médecine**

***30 novembre 2007***

***HAS/SQIM***

## Les « bonnes pratiques » appliquées à l'information médicale

- **Loi 13 août 2004 fondant la HAS**

- Certification de la visite médicale des laboratoires pharmaceutiques
- Certification des logiciels d'aide à la prescription
- Certification des sites Internet

- **Objectif**

- Contribuer [par la certification de ces moyens d'information] à l'amélioration de la qualité de l'information médicale utilisée par les professionnels de santé et les patients

- **Méthode**

- Élaboration de :
  - référentiel (« le bon moyen d'information »)
  - démarche de certification (certification par des organismes certificateurs)
- Des activités de suivi-maintenance, mesure d'impact, observation

## Définitions

- Certification : « reconnaissance, par un organisme indépendant du fabricant ou du prestataire de service, de la conformité d'un produit, service, organisation ou personnel à des exigences fixées dans un référentiel »
- Visite médicale : moyen d'information constitué de pharmacien responsable + délégués médicaux + documents + ...
- Certification des laboratoires pour leur visite médicale

## Procédure de certification = référentiel + démarche

- Référentiel construit à partir de la charte LEEM / CEPS sur la visite médicale
- Démarche de certification : certification de qualification technique, portant sur les moyens engagés

## Processus évolutif

- Certification opérationnelle depuis fin 2006, réflexion sur une procédure pour les prestataires, hôpital concerné dans un deuxième temps, suivi et amélioration du dispositif

## Quel impact?

- Information exhaustive ??? Complète et exacte ?? « Pure » (sans « excipients»)?

- **Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP)** = outil informatique servant à élaborer les ordonnances. La certification des LAP est centrée sur la prescription des médicaments.
- **Des fonctions**
  - permettant d'améliorer la qualité de la prescription. Exemple : interactions, contre indications, allergies, dépassements de posologie, prescription en DCI...
  - devant faciliter le travail du médecin. Exemple : le logiciel permet de visualiser l'ensemble des traitements pris par un patient ...
  - participant à l'optimisation du coût. Exemple : mise à disposition du prix des spécialités, tri en fonction du prix, estimation du coût de la prescription...

Des critères qui participent à l'atteinte des objectifs ci-dessus : sur la transparence du financement de l'éditeur, sur la neutralité de l'information.

- La certification respecte la **liberté du professionnel de santé** :
- - il reste maître de sa prescription
- - il utilise les fonctionnalités qu'il souhaite

**La base de données médicamenteuses constitue la matière première des LAP** or la certification n'évalue que les fonctionnalités logicielles.

**Pour être « certifiable », un logiciel d'aide à la prescription devra utiliser une Base de données Médicamenteuses signataire d'une charte de qualité.**

**La charte développe certains critères de qualité** : exhaustivité, complétude, neutralité, exactitude, fraîcheur.

**Elle requiert un travail d'auteur des BdM** pour permettre la prescription en DCI.

**Les mêmes facilités pour postuler à la certification des LAP** doivent être données aux éditeurs par les bases

**Évaluation du site à un instant t : surveillance ?**

**Critères de qualité d'un site # critères de qualité d'un document :  
impossibilité de vérifier tous les documents**

**Les promoteurs de site semblent peu attirés : coût en regard d'un  
éventuel retour sur investissement**

**Certification française / Internet ne connaît pas les frontières**

**Gratuité de la certification**

**Visibilité internationale du logo : notoriété**

**Acceptabilité pour le promoteur et adhésion**

## **Activité de certification depuis 1996**

**( > 5000 sites certifiés dont plus de 300 Français)**

**Gratuité de la certification / Acceptabilité pour  
le promoteur et adhésion**

**Visibilité internationale du logo / Certificat**

**(72 pays, Honcode traduit en 30 langues)**

**Système de plainte en ligne, outil automatique, contrôle  
aléatoire**



**1. Autorité**

Indiquer la qualification des rédacteurs

**2. Complémentarité**

Compléter et non remplacer la relation patient-médecin

**3. Confidentialité**

Préserver la confidentialité des informations personnelles soumises par les visiteurs du site

**4. Attribution**

Citer la/les source(s) des informations publiées et dater les pages de santé

**5. Justification**

Justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements

**6. Professionnalisme**

Rendre l'information la plus accessible possible, identifier le [webmestre](#), et fournir une adresse de contact

**7. Transparence des sponsors**

Présenter les sources de financements

**8. Honnêteté dans la publicité et la politique éditoriale**

Séparer la politique publicitaire de la politique éditorial